La demande de formation syndicale doit parvenir impérativement **avant le 23 octobre 2022 à votre IEN (1er degré) ou à votre chef d’établissement (2nd degré).**

Vous avez droit à 12 jours de formation syndicale dans votre année civile. Le SE-UNSA Créteil vous remercie de lui faire confiance en venant à notre formation pour vous informer et défendre vos acquis sociaux.

**MODÈLE DE DEMANDE DE CONGÉ POUR FORMATION SYNDICALE**

Nom : ............................................................

Prénom : ........................................................................

Grade et fonction[[1]](#footnote-1) : …………………………………………………………………………

Établissement ou service[[2]](#footnote-2) : ………………………………………………………………….

À Monsieur le Directeur d’Académie

S/C de Monsieur l’inspecteur de l’Éducation Nationale

À Monsieur le Recteur

S/C de Monsieur [IEN/chef d’établissement]

Conformément aux dispositions prévues à l’article 34 (7°) de la loi 84-16 du 11 janvier 1984, modifié par la loi n° 91-715 du 26 juillet 1991, définissant l’attribution des congés pour formation syndicale, j’ai l’honneur de solliciter un congé le 23 novembre 2022 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Créteil. Il est organisé par le Centre d’Histoire Sociale, de Recherches, de Formation et de Documentation de la F.E.N devenue UNSA Education (dont le CHSRFD est l’organisme habilité). Centre figurant sur la liste arrêtée par le Ministre de la Fonction Publique, ainsi qu’il est prévu aux articles 1ers, du décret 84-474 du 15 juin 1984, de l’arrêté du Ministre de la Fonction Publique du 2 février 1995 et de l’arrêté du Ministre de la Fonction Publique de la réforme de l’État et de la décentralisation du 11 décembre 1995.

A........................................................., le ....................................................................

Signature :

Il ne reste plus qu’à vous inscrire auprès du SE-UNSA Créteil, en ligne en remplissant le formulaire en cliquant sur [**https://forms.gle/9YSaA5d555iUFeeh6**](https://forms.gle/9YSaA5d555iUFeeh6)

1. Préciser le grade et la fonction occupée. [↑](#footnote-ref-1)
2. Adresse précise de l’établissement et/ou du service. [↑](#footnote-ref-2)